

<sup>(1)</sup> Époux ou Père

Prénoms Pascal, Jean, Henri

Nom <sup>(2)</sup> GUILFANT

né <sup>(3)</sup> le 11 avril 1977  
à 16 heures 00  
à Quimper (Finistère)

Fils <sup>(4)</sup> de <sup>(5)</sup> Pierre, Joseph, Marie  
GUILFANT  
et de <sup>(5)</sup> Hélène, Aline, Denise, Marie, Thérèse  
LE BERRE

Extrait délivré conforme à l'**acte de naissance n° 509**

le <sup>(6)</sup> 28 OCT 2016

Mentions marginales <sup>(7)</sup>



<sup>(1)</sup> Epouse ou Mère

Prénoms Magali Lydia

Nom <sup>(2)</sup> MALEISAC

née <sup>(3)</sup> le 17 juillet 1980  
à 03 heures 55'  
à Brest (Finistère)

Fille <sup>(4)</sup> de <sup>(5)</sup> Jean-Roland Louis Yoël  
MALEISAC  
et de <sup>(5)</sup> Marie Thérèse LAVALLETTE

Extrait délivré conforme à l'**acte de naissance n° 2720**

le <sup>(6)</sup> - 7 JUIL. 2017

Mentions marginales <sup>(7)</sup>



Mariage célébré à Bussière-Poitoune (Haute-Vienne)

le 18 août 2018

Il a été déclaré <sup>(8)</sup> qu'il n'a pas été fait de

à 14 heures  
contrat de mariage

Extrait délivré conforme à l'**acte de mariage n° 16**

Mentions marginales <sup>(7)</sup>

le 18 août 2018



(1) Écrire selon le cas « Époux ou Père » ou « Epouse ou Mère ».

(2) En cas de double nom de famille, ajouter « 1<sup>re</sup> partie : ..... 2<sup>re</sup> partie : ..... ». En outre, lorsque l'extrait est établi à partir de l'acte de naissance, compléter le cas échéant l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du... ».

(3) Écrire selon le cas « Né » ou « Née ».

(4) Écrire selon le cas « Fils » ou « Fille ».

(5) Prénoms et NOM des Parents.

(6) Ne pas compléter et signer lorsque les renseignements de l'état civil sont apposés à l'occasion du mariage et constituent l'extrait de l'acte de mariage.

(7) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

(8) Compléter ainsi la formule « qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage » ou « qu'un contrat de mariage a été

(1)

**Extrait de l'acte de décès n°**

(2)

à

Délivré conforme aux registres, le  
**Mentions marginales** <sup>(3)</sup>

L'officier de l'état civil  
Sceau

(1)

**Extrait de l'acte de décès n°**

(2)

à

Délivré conforme aux registres, le  
**Mentions marginales** <sup>(3)</sup>

L'officier de l'état civil  
Sceau

(1) Indiquer les Prénoms et NOM du défunt.

(2) Écrire selon le cas : « Décédé le » ou « Décédée le ».

(3) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

(1)

**1<sup>er</sup> ENFANT**

**Extrait de l'acte de naissance n°** 24 58 1 816

Le 16 octobre 2016

à 12 heures 15

est né(e) <sup>(2)</sup> Alice, Amélie

**GUIFFANT**

du sexe **fémiminim** à **Jeaux**  
(Jume - et - Jeune)

(3)

reconnu(e) <sup>(4)</sup> à **Sillemy (Jume - et - Jeune)**  
le 25 août 2016 par son père  
et sa mère

Délivré conforme aux registres, le 17 octobre 2016  
**Mentions marginales** <sup>(5)</sup>

L'officier de l'état civil  
Sceau



**Extrait de l'acte de décès n°**

(6)

à

Délivré conforme aux registres, le  
**Mentions marginales** <sup>(5)</sup>

L'officier de l'état civil  
Sceau

(1) Indiquer la place de l'enfant dans la fratrie en tenant compte de sa date de naissance (PREMIER, DEUXIÈME, TROISIÈME...).

(2) Prénoms et NOM de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance : compléter le cas échéant, l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du... » et/ou « 1<sup>re</sup> partie : ... 2<sup>de</sup> partie : ... » en cas de double nom de famille.

(3) Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pu être renseignée (acte de naissance ou de mariage non détenu par une autorité française), la filiation

maternelle établie par désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'extrait par : « de (Prénoms, NOM) née le... à... ».

(4) Préciser, s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances et préciser, selon le cas : « par le père », « par la mère » ou « par les père et mère ».

(5) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

(6) Indiquer selon la situation « Décédé(e) le... » ou « Pré-nom, enfant sans vie, date et lieu de l'accouchement ». <sup>(13)</sup>